



Compte rendu de réunion du bureau du CA de l'UD 06 Le 2 février 2023

Une réunion du Bureau du Conseil d'Administration de l'UD06 s'est tenue dans les locaux du Lycée Professionnel Auguste ESCOFFIER à Cagnes Sur Mer le jeudi 2 février 2023. Tous les membres étant présents exceptée Chantal Martucci, excusée.

L'Ordre du Jour était le suivant :

- Préparation du CA prévu le 14 mars à Menton et de l'AG du 25 mars
- Point sur les Délégations
- Cotisations 2023
- Rapports de visites
- Se construire Citoyen
- Autres questions

➤ **1 . L'organisation de l'AG du 25 mars** étant dévolue à la Délégation de Nice, son président, Alberto BENDELAC présente les deux possibilités de lieux de réunion et de repas proposés pour l'AG.

- Le Saint-Paul, à proximité du port de Nice
- Le restaurant Servella dans la plaine du VAR (Castagniers)

Le Saint-Paul présente l'avantage d'être moins onéreux (salle avec rafraichissements pour 670 € et repas pour 42 € par personne) pour une quarantaine de personnes alors que le Servella demande 850 € pour la salle avec rafraichissements et 40 € par personne pour le repas.

S'agissant du Saint-Paul, celui-ci est géré par le diocèse de Nice et certains signes religieux sont présents dans les locaux. Le Bureau estime que dans ces conditions, il n'est pas opportun de choisir ce lieu pour l'AG et le repas.

Il est demandé à la délégation de Nice de :

- Chercher un autre lieu de réunion et de repas (par exemple le restaurant Amoretti, si possible)
- Renégocier avec le restaurant SERVELLA la possibilité de choix des plats du menu qui semble être unique et identique pour l'ensemble des participants, pour un tarif relativement élevé.

Compte tenu du coût du repas qui risque d'être élevé cette année, le Bureau propose une participation de l'UD de 5€ par membre présent au repas, afin de maintenir un coût de 35 €.

Le résultat de la recherche sera transmis par mail au Bureau pour le 9 février afin de pouvoir envoyer la convocation à l'AG le 28 février, accompagnée des modalités pour réponse des membres des DDEN du 06 : Lieu, date, « assistera ou non » à l'AG, au repas.

Une réunion en visioconférence est prévue le mercredi 15 février à 10h30 afin de se prononcer sur le choix de la proposition. Jean-Marc GUSTAVE transmettra le lien aux membres du Bureau.

Participation à l'AG : Lors de l'AG, outre les points proposés pour l'Ordre du Jour, il est prévu la présence et/ou l'intervention de :

- M. Eddy Khaldi, Président de la Fédération des D.D.E.N.
- Madame KLEIN, Adjointe à l'IA ;
- Monsieur GAGLIOLLO, Adjoint à l'Education au Maire de Nice ;
- Un représentant de la MAIF qui nous a sollicité dans le cadre de la Prévention routière.
- 2 intervenants sur le concours : « Se construire citoyen » (Professeurs des écoles porteurs des projets)

➤ 2 . Point sur les Délégations

- MENTON : Le prochain CA aura lieu à Menton, le 14 mars 2023 ; à cette occasion, la délégation de Menton sera invitée. (au LP Paul Valéry certainement)
- VENCE : 2 DDEN dont 1 rattaché à la Délégation de GRASSE car sur 2 circonscriptions.
- ANTIBES : délégation « en sommeil » : 1 DDEN et Mme CAMATTE active sur Biot.
- CAGNES SUR MER : Théoriquement 8 DDEN : dont 2 « disparus » (pas de nouvelles, pas de cotisation) Gabrièle RAU se renseignera auprès de Mme CADICHON. Après vérification, et confirmation éventuelle, un courrier de démission sera envoyé au DASEN.
- GRASSE : 2 démissions mais écoles reprises par d'autres DDEN.
- NICE : 2 démissions.
- CARROS : 7 DDEN.

➤ 3 . Cotisations-comptabilité :

- Le trésorier Claude FRANCCART ne dispose pas encore du point sur le paiement des cotisations pour 2023, de la part des unions locales.
- Déclaration d'Utilité Publique : Dorénavant, il y aura un découplage de la partie Fédération et Union Départementale pour ce qui concerne les justificatifs fiscaux des frais abandonnés par les DDEN. L'UD devra obtenir sa propre déclaration d'Utilité Publique.
- Visioconférence avec la Fédération (Trésoriers + Présidents) : La Fédération envoie un tableau que Jean DOUSSY devra remplir. Gabrièle RAU proposera les dates données par la Fédération à Jean MOREAU et Jean DOUSSY.
- Vérificateur aux comptes : Le vérificateur aux comptes de l'UD pour les années précédentes n'est plus DDEN. La question se pose de savoir s'il peut continuer à être vérificateur aux comptes « externe ». La question sera posée à Chantal MARTUCCI.

➤ 4 . Rapports de Visite :

Jean DOUSSY explique que sur les 170 écoles qui ont un DDEN, 88 rapports de visites ont été enregistrés de manière dématérialisée. Il est proposé de faire connaître à la fédération le travail de synthèse des rapports, effectué au niveau départemental.

➤ **5. Concours : « Se construire citoyen »**

Gabrièle précise que 4 classes sont concernées sur 2 écoles de Nice. Les thèmes abordés sont les suivants :

- Acceptation du handicap ;
- L'environnement (participation d'un élève handicapé)
- Le racisme.

➤ **6. Divers**

- Formation des nouveaux DDEN :
Jean-Marc GUSTAVE fera un point sur la formation dispensée le mardi 29 novembre 2022 en visioconférence, pour la réunion du CA et de l'AG.
- Proposition de rencontre ou de visioconférence entre M. Giles PEROLE, Adjoint au Maire de Mouans-Sartoux et le Président de la Fédération des DDEN sur le thème de la restauration scolaire, suite au communiqué de la Banque des Territoires :
<https://www.banquedesterritoires.fr/les-delegues-departementaux-de-leducation-nationale-se-penchent-sur-la-restauration-scolaire>

* *

*

Lu et approuvé par Jean MOREAU

Gabrièle RAU

Jean-Marc GUSTAVE